

IMPORTANT - À LIRE ATTENTIVEMENT :

CE DOCUMENT CONSTITUE UN ACCORD LÉGAL (« ACCORD ») ENTRE VOUS (INDIVIDU OU ENTITÉ LÉGALE QUI UTILISERA LE PRODUIT ET QUE VOUS REPRÉSENTEZ EN TANT QU'EMPLOYÉ OU AGENT AUTORISÉ) ET NETIQ EN CE QUI CONCERNE LE LOGICIEL IDENTIFIÉ DANS LE PRÉSENT DOCUMENT. EN INSTALLANT LE LOGICIEL, EN LE COPIANT, EN LE TÉLÉCHARGEANT OU EN Y ACCÉDANT, VOUS RECONNAISSEZ ÊTRE LIÉ PAR LES TERMES DU PRÉSENT ACCORD. SI VOUS N'ACCEPTÉZ PAS LES TERMES DU PRÉSENT ACCORD, NETIQ NE CONSENT PAS À VOUS FOURNIR UNE LICENCE DU LOGICIEL. DANS CE CAS, VOUS N'ÊTES PAS AUTORISÉ À UTILISER OU COPIER LE LOGICIEL ET VOUS DEVEZ DÉTRUIRE RAPIDEMENT TOUTES LES COPIES DU LOGICIEL AINSI QUE LA DOCUMENTATION QUI L'ACCOMPAGNE (CI-APRÈS LA « DOCUMENTATION ») OU AVERTIR NETIQ AFIN D'OBTENIR LES INSTRUCTIONS RELATIVES AU RENVOI DU LOGICIEL NON UTILISÉ CONFORMÉMENT À SES POLITIQUES EN MATIÈRE DE RENVOI.

LE LOGICIEL EST PROTÉGÉ PAR LES LOIS DE COPYRIGHT ET LES TRAITÉS INTERNATIONAUX SUR LE COPYRIGHT, AINSI QUE TOUTE AUTRE LOI ET TOUT AUTRE TRAITÉ SUR LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE. LE LOGICIEL EST CONCÉDÉ SOUS LICENCE ET NON VENDU.

1. OCTROI DE LICENCE. Par le présent document, NetIQ Corporation (« NetIQ ») concède au licencié, Vous, une licence non exclusive et non cessible, sans droit de sous-licence, permettant d'installer, d'utiliser et d'exécuter le logiciel identifié dans la documentation d'achat qui Vous a été remise par NetIQ, y compris les mises à jour et modifications apportées à ce qui précède, le cas échéant, qui Vous a été fourni par NetIQ (collectivement le « Logiciel »). La licence du Logiciel n'est concédée qu'au format code objet lisible par machine et uniquement pour les besoins internes de votre entreprise, conformément aux termes du présent Accord, de la Documentation d'achat, de la Documentation accompagnant ce Logiciel, et des droits et restrictions applicables quant à l'utilisation du produit (« Droits d'utilisation du produit ») tels que définis dans l'Annexe sur les droits d'utilisation du produit, jointe au présent Accord et ajoutée pour référence.

2. UTILISATION POUR ÉVALUATION. Si le Logiciel n'est concédé sous licence qu'à des fins d'évaluation, les termes de ce paragraphe sont d'application. Votre licence prend effet à compter de l'installation du Logiciel et est valable 30 jours, à moins que Vous et NetIQ n'ayez convenu d'une autre durée (ci-après dénommée « Période d'évaluation »). Au cours de la Période d'évaluation, vous pouvez faire utiliser le Logiciel par autant d'utilisateurs et de serveurs que vous le souhaitez. À l'expiration de celle-ci, votre licence d'utilisation de la version d'évaluation du Logiciel prend fin automatiquement. Vous n'êtes pas autorisé à prolonger cette durée d'utilisation du Logiciel de quelque façon que ce soit. Au terme de la Période d'évaluation, Vous acceptez de désinstaller le Logiciel et, si NetIQ l'exige, de renvoyer toutes les copies ou une partie des copies du Logiciel ou de certifier à NetIQ que toutes les copies ou une partie des copies du Logiciel ont été supprimées des bibliothèques et/ou des périphériques de stockage de votre ordinateur et qu'elles ont été détruites. Si Vous souhaitez continuer à utiliser le Logiciel au-delà de la Période d'évaluation, Vous devez contacter NetIQ pour obtenir une licence pour le Logiciel en payant les frais exigibles. LE LOGICIEL D'ÉVALUATION EST FOURNI « EN L'ÉTAT », SANS AUCUNE GARANTIE NI REPRÉSENTATION D'AUCUNE SORTE, EXPLICITE OU IMPLICITE, Y COMPRIS, MAIS SANS S'Y LIMITER, LES GARANTIES OU REPRÉSENTATIONS CONCERNANT LE TITRE DE PROPRIÉTÉ OU L'ABSENCE DE CONTREFAÇON.

3. RESTRICTIONS. Les droits concédés par le présent document sont soumis aux restrictions définies dans l'Annexe sur les droits d'utilisation du produit applicables au Logiciel indiqué dans Votre Documentation d'achat et pour lequel Vous avez versé une somme à NetIQ, et aux restrictions supplémentaires suivantes : (i) Vous n'êtes pas autorisé à copier (sauf à des fins de sauvegarde), modifier, porter, adapter, traduire, localiser, rétroconcevoir, décompiler, désassembler ni à tenter, de quelque manière que ce soit, de découvrir le code

source du Logiciel, sauf si et seulement si la loi en vigueur dans votre pays l'autorise expressément nonobstant la présente limitation ; (ii) Vous n'êtes pas autorisé à créer des produits dérivés basés sur le Logiciel ; (iii) Vous ne pouvez pas supprimer les libellés de brevet, de marque commerciale, de copyright, de secrets de commerce ou autres mentions d'exclusivité du Logiciel ou de la Documentation ; (iv) Vous ne pouvez pas transférer, céder, attribuer, sous-licencier, donner en gage, louer, partager ou distribuer le Logiciel, ni le mettre à disposition pour une utilisation en multipropriété, par un bureau de service ou en ligne, sauf acceptation préalable et par écrit de la part de NetIQ ; et (v) Vous n'êtes pas autorisé à dévoiler les résultats sur les performances concernant le fonctionnement ou autre évaluation ou test d'évaluation des performances du Logiciel à un tiers sans l'autorisation écrite préalable de NetIQ.

4. LOGICIEL. Si Vous recevez une première copie du Logiciel électroniquement, puis une seconde sur média physique, la seconde copie ne doit servir qu'à des fins d'archivage. Cet Accord ne vous confère aucun droit ni aucune licence pour recevoir toute amélioration ou mise à jour du Logiciel, ou de tout autre logiciel de NetIQ.

5. TITRE. Le Logiciel et la Documentation constituent des renseignements confidentiels appartenant à NetIQ et/ou ses fournisseurs. Le titre, les droits de possession et les droits relatifs à la propriété intellectuelle de ce qui précède demeurent la propriété de NetIQ et/ou de ses fournisseurs. Le Logiciel et la Documentation sont protégés par les lois du copyright des États-Unis et les traités internationaux concernant le copyright. Le titre, les droits de possession et les droits relatifs à la propriété intellectuelle du contenu disponible via le Logiciel demeurent la propriété du titulaire du contenu et peuvent être protégés par un copyright ou une autre loi applicable. La présente licence ne vous concède aucun droit sur un tel contenu. Vous acquérez uniquement, par le biais de la présente licence, un droit limité d'utilisation qui est révoquant conformément aux modalités de cet Accord.

6. EXCLUSION DE GARANTIES. LE LOGICIEL VOUS EST FOURNI EN L'ÉTAT ET NETIQ, OU SES FOURNISSEURS, N'ÉMET AUCUNE GARANTIE, RÉCLAMATION OU REPRÉSENTATION, EXPRESSE, IMPLICITE OU STATUTAIRE, EN RELATION AVEC LE LOGICIEL, Y COMPRIS LES GARANTIES OU CONDITIONS DE TITRE, DE QUALITÉ, DE PERFORMANCES, DE NON-CONTREFAÇON, D'ADÉQUATION À UN USAGE SPÉCIFIQUE, OU D'ADAPTABILITÉ DANS UN BUT PARTICULIER, ET IL N'EXISTE AUCUNE GARANTIE DÉCOULANT DE LA CONDUITE HABITUELLE, DES MODALITÉS D'EXÉCUTION OU DES USAGES DU COMMERCE. NETIQ ET SES FOURNISSEURS NE GARANTISSENT PAS QUE LE LOGICIEL RÉPONDRA À VOS BESOINS, QU'IL SERA EXEMPT D'ERREURS OU QUE SON FONCTIONNEMENT SERA ININTERROMPU. NETIQ ET SES FOURNISSEURS NE GARANTISSENT PAS L'EXACTITUDE DES RAPPORTS GÉNÉRÉS. LES CLAUSES ET EXCLUSIONS DE GARANTIE PRÉCÉDENTES CONSTITUENT UNE PARTIE ESSENTIELLE DE CET ACCORD ET SERVENT DE BASE POUR DÉTERMINER LE PRIX DES PRODUITS. CERTAINS ÉTATS N'AUTORISENT PAS L'EXCLUSION D'UNE GARANTIE IMPLICITE, ET PAR CONSÉQUENT CETTE EXCLUSION DE GARANTIE PEUT NE PAS S'APPLIQUER.

7. GARANTIE LIMITÉE SUR LE MÉDIA PHYSIQUE. NetIQ garantit que les DVD et CD-ROM fournis en tant que support physique du Logiciel sont exempts de tout défaut physique pour une période de quatre-vingt-dix (90) jours à compter de la date d'achat. Votre seul recours en cas de défaut est de renvoyer et d'échanger ledit média physique.

NetIQ ne peut être tenu responsable des défauts causés par des accidents, ou une utilisation inappropriée ou illégale du média.

8. LIMITATION DE RESPONSABILITÉ. La responsabilité cumulée de NetIQ et de ses fournisseurs envers Vous ou une autre partie pour toute perte ou tout dommage résultant de réclamations, de demandes ou d'actions se rapportant au présent Accord ou découlant de celui-ci devra être limitée au montant des frais de licence versés à NetIQ pour l'utilisation du Logiciel.

9. EXCLUSION DE DOMMAGES CONSÉCUTIFS ET AUTRES. NETIQ ET SES FOURNISSEURS NE SAURAIENT ÊTRE TENUS RESPONSABLES ENVERS VOUS OU TOUT AUTRE TIERS RÉCLAMANT DES DOMMAGES ET INTÉRÊTS INDIRECTS, PARTICULIERS, PUNITIFS, CONSÉCUTIFS OU ACCESSOIRES, QUE CE SOIT EN VERTU D'UN CONTRAT, D'UNE NÉGLIGENCE, D'UNE RESPONSABILITÉ STRICTE OU AUTRE INFRACTION, MANQUEMENT À UN DEVOIR RÉGLEMENTAIRE, INDEMNISATION OU CONTRIBUTION, OU AUTREMENT, MÊME S'ILS ONT ÉTÉ AVISÉS DE LA POSSIBILITÉ DE TELS DOMMAGES. CERTAINS ÉTATS N'AUTORISENT PAS LA LIMITATION OU L'EXCLUSION DE RESPONSABILITÉ POUR DES DOMMAGES ACCESSOIRES OU CONSÉCUTIFS ; PAR CONSÉQUENT LES LIMITATIONS OU LES EXCLUSIONS MENTIONNÉES DANS CE PARAGRAPHE PEUVENT NE PAS S'APPLIQUER.

10. DISPOSITIONS. CHAQUE EXCLUSION DE GARANTIE, LIMITATION ET EXCLUSION ÉNONCÉES AUX PARAGRAPHES CI-DESSUS INTITULÉS « EXCLUSION DE GARANTIES », « LIMITATION DE RESPONSABILITÉ » ET « EXCLUSION DE DOMMAGES CONSÉCUTIFS ET AUTRES » S'APPLIQUENT DANS TOUTE LA MESURE PERMISE PAR LA LOI.

11. DISPOSITIONS SPÉCIALES CONCERNANT LES LOGICIELS OPEN SOURCE ET TIERS.

Le logiciel peut contenir ou être distribué avec un logiciel tiers couvert par une licence d'utilisation du logiciel Open Source (ci-après dénommé « Logiciel Open Source ») ou un autre logiciel tiers (ci-après dénommé « Logiciel Tiers ») couvert par une licence différente. Si un Logiciel Open Source est fourni, les termes contractuels de la présente licence ne s'appliquent pas à ce Logiciel Open Source. Si un Logiciel Tiers est fourni, les termes contractuels de la présente licence peuvent ne pas s'appliquer à ce Logiciel Tiers. Les informations relatives à l'inclusion du Logiciel Open Source et du Logiciel Tiers non couverts par la présente licence, le cas échéant, ainsi que les mentions, les clauses de l'accord de licence et les exclusions de garantie applicables à ce type de logiciel sont contenues dans la zone À propos de et/ou dans le fichier ThirdPartySoftware.txt, ou sont disponibles sur simple demande auprès de NetIQ.

12 RÉSILIATION. Votre licence d'utilisation du Logiciel demeurera en vigueur jusqu'à sa résiliation. Cette licence sera annulée automatiquement si vous ne respectez pas les termes du présent document. NetIQ n'est tenu de donner aucun préavis pour donner effet à cette résiliation. Vous pouvez également dénoncer le présent Accord à tout moment en notifiant NetIQ par écrit.

Au moment de la résiliation, Vous devez détruire toutes les copies du Logiciel, et supprimer et désinstaller tous les fichiers et copies du Logiciel de vos systèmes informatiques. Vous serez tenu de payer tous les frais et honoraires accumulés après la résiliation de cet Accord.

13. COMMUNICATION. En enregistrant ou en téléchargeant le présent Produit, votre adresse électronique enregistrée est mise à disposition pour recevoir des informations sur NetIQ et nos produits. Pour ne plus figurer dans notre liste de diffusion, visitez le site à l'adresse suivante : <http://www.netiq.com/Account/lists.asp>

14. PAIEMENT. Vous êtes tenu de payer la licence d'utilisation du Logiciel dans son intégralité et dans les délais impartis. Vous devez verser la totalité des coûts, des dépenses et des frais raisonnables de NetIQ (honoraires d'avocat raisonnables compris) si une action en justice est requise pour recouvrer les soldes impayés.

15. CESSION. Cet Accord ou tout droit accordé par celui-ci ne peut être vendu, cédé, attribué ou autrement transféré, en totalité ou en partie, par Vous, volontairement ou par effet de la loi. Toute tentative de cession est nulle et sans effet sans le consentement préalable et écrit de NetIQ.

16. INTÉGRALITÉ DE L'ACCORD. Le présent Accord représente l'accord intégral concernant cette licence et remplace (i) tous les accords et représentations précédents relatifs à l'objet de l'accord ; et (ii) prévaut sur tout terme contradictoire ou supplémentaire d'une autre commande, confirmation ou communication similaire entre les parties. Il peut être modifié uniquement par accord écrit entre les deux parties.

17. INDÉPENDANCE DES CLAUSES. Si une disposition de cet Accord n'est pas jugée applicable pour quelque raison que ce soit, ladite disposition devra être modifiée uniquement dans la mesure nécessaire à son application.

18. RENONCIATION. La renonciation par l'une des parties à un manquement ou une violation de cet Accord ne doit pas constituer une renonciation à tout autre défaut ou violation postérieur.

19. LOI APPLICABLE ET JURIDICTION COMPÉTENTE. Le présent accord est régi et interprété en vertu de la loi de l'État de Washington, car cette loi s'applique aux accords entre les résidents de l'État de Washington conclus et exécutés dans l'État de Washington, sauf dans la mesure où le droit fédéral s'applique. Si un terme de cet Accord est incompatible avec les dispositions de l'Uniform Computer Information Transactions Act (UCITA), tel que promulgué dans l'état dans lequel la loi s'applique, ledit terme devra être appliqué au mieux dans la limite permise par la loi.

20. DROITS D'AUDIT. Moyennant un avertissement donné quinze (15) jours à l'avance, NetIQ est autorisé à mener, à ses propres frais, un audit annuel, pendant vos heures normales de bureau, afin de vérifier que Vous vous conformez au présent Accord dans le cadre de votre utilisation du Logiciel et de la Documentation. Vous acceptez d'appliquer les mesures de sécurité nécessaires en interne afin d'éviter toute copie, distribution, installation, utilisation ou accès illicite au présent Logiciel. Par ailleurs, Vous acceptez de conserver des dossiers attestant que Vous vous conformez au présent Accord (y compris à l'Annexe sur les droits d'utilisation du produit). Vous fournirez également, à la demande de NetIQ, des statistiques et/ou des rapports basés sur vos dossiers témoignant du nombre de copies (par produit et version) et des architectures réseau dans la mesure où celles-ci sont liées d'une manière ou d'une autre aux octrois de licence et au déploiement du Logiciel. Pour permettre à NetIQ ou à l'un de ses représentants autorisés de mener à bien son audit, vous tiendrez vos dossiers, votre matériel et vos employés à leur disposition. Pour autant que NetIQ ou l'un de ses représentants autorisés se soit raisonnablement engagé par écrit à préserver la confidentialité de vos données, Vous êtes tenu de vous montrer coopératif dans le cadre de ce type d'audit et de fournir l'assistance et l'accès nécessaires à tous les dossiers et ordinateurs. Si un audit révèle que Vous avez actuellement ou que Vous avez eu à un moment donné une installation sans licence ou que Vous avez accédé ou utilisé le logiciel sans licence, Vous vous procurerez les licences nécessaires immédiatement pour pallier à ce manquement. Si l'audit révèle un défaut de licence pour le matériel de 5 % ou plus, Vous serez tenu de rembourser NetIQ pour les frais encourus dans le cadre de l'audit et d'acquiescer les licences nécessaires supplémentaires dans les 30 jours sans pouvoir prétendre à toute autre remise applicable.

21. ASSURANCES RELATIVES AUX LOIS SUR L'EXPORTATION. Il est de votre responsabilité de Vous conformer à l'ensemble des lois et réglementations commerciales internationales et nationales. Vous reconnaissez que le présent Logiciel peut uniquement être exporté ou réexporté conformément aux Réglementations de l'administration chargée de l'exportation du gouvernement des États-Unis. Sans l'autorisation du gouvernement des États-Unis, Vous ne pouvez pas exporter ou réexporter le Logiciel (i) vers les pays, personnes, entités ou utilisateurs finaux interdits, tel que cela est précisé par les organismes de contrôle de l'exportation des États-Unis ou (ii) en vue d'une utilisation pour la conception, le développement ou la production d'armes nucléaires, chimiques ou biologiques, pour la technologie de missiles ou pour toute autre utilisation interdite. **Vous garantisiez et déclarez que ni le Bureau de l'administration chargé de l'exportation du département du Commerce américain, ni aucune autre entité ou agence du gouvernement des États-Unis n'a suspendu, révoqué ou refusé, en tout ou en partie, vos privilèges d'exportation.** Pour obtenir des informations à jour sur les exigences et restrictions relatives aux exportations des États-Unis, accédez au site www.bis.doc.gov/.

22. FORCE MAJEURE. NetIQ et ses fournisseurs ne pourront être tenus responsables en cas de manquement à leurs engagements, en totalité ou en partie, dû aux éléments ou catastrophes naturels, litiges professionnels, actes de terrorisme, actes d'autorité civile ou militaire, incendies, inondations, épidémies, quarantaines, hostilités armées, émeutes et autres événements inévitables échappant à leur contrôle, et le délai

d'exécution des obligations par NetIQ ou ses fournisseurs, exposés à de tels événements, est prolongé en fonction de la durée de l'événement.

23. RESTRICTIONS DU GOUVERNEMENT AMÉRICAIN. En acceptant de recevoir, d'installer ou d'utiliser le Logiciel, le gouvernement des États-Unis ou bien son principal prestataire ou sous-traitant (indépendamment de son niveau) accepte ce qui suit, nonobstant toute mention contraire et dans la plus grande mesure possible conformément à la législation fédérale : (a) l'acquisition de ce Logiciel est régie par les dispositions de la section 12 de la Federal Acquisition Regulation ou de la Defense Federal Acquisition Regulation DFAR 227.7202-4, telles qu'applicables et dans la mesure où de telles dispositions sont conformes au présent Accord ; (b) un tel Logiciel est considéré comme un « logiciel informatique commercial » dans le cadre des réglementations applicables aux acquisitions ; (c) toute modification apportée par NetIQ concernant ce Logiciel constitue un changement dérivé mineur ou généralement mis à disposition sur le marché commercial ; (d) le gouvernement des États-Unis sera lié par les conditions générales commerciales et les droits restreints contenus dans le présent Accord et aucune autre condition générale de licence ne sera intégrée audit accord, sauf en cas de consentement mutuel par écrit.

SI VOUS ÊTES UN LICENCIÉ EN EUROPE, AU MOYEN-ORIENT OU EN AFRIQUE, NONOBTANT TOUTE DISPOSITION CONTRAIRE DE CET ACCORD, LES TERMES SUIVANTS SONT APPLICABLES :

A. Dans le cadre de cet Accord, NetIQ est NetIQ Europe Limited, dont le siège social est situé à l'adresse suivante : Building 2, 2nd Floor, Parkmore East Business Park, Galway, République d'Irlande. Toute référence à NetIQ, le concédant des logiciels NetIQ ou NetIQ Corporation (ou une filiale de NetIQ Corporation) fait référence à NetIQ Europe Limited.

B. Si les lois du pays dans lequel Vous vous situez ne reconnaissent le caractère applicable de l'Accord que si celui-ci est rédigé dans la langue dudit pays, la version applicable de l'Accord est la version traduite dans la langue du pays fournie par NetIQ dans un délai raisonnable à la suite de votre demande écrite auprès de NetIQ.

C. La section 5 (Titre) ne s'applique pas et est remplacée par ce qui suit :

« **TITRE.** Tous les droits sous-jacents relatifs à la propriété intellectuelle associés au Logiciel et à la Documentation demeurent la propriété de NetIQ et de ses concédants de licence. Le Logiciel et la Documentation sont des documents confidentiels de NetIQ protégés par les lois du copyright des États-Unis et les traités internationaux concernant le copyright. Le titre, les droits de possession et les droits relatifs à la propriété intellectuelle du contenu disponible via le Logiciel demeurent la propriété du titulaire du contenu et peuvent être protégés par un copyright ou une autre loi applicable. La présente licence ne vous concède aucun droit sur un tel contenu. Vous acquérez uniquement, par le biais de la présente licence, un droit limité d'utilisation qui est révocable conformément aux modalités de cet Accord. »

D. Les limitations de responsabilité énoncées dans cet Accord ne limitent ni n'excluent en rien les responsabilités de NetIQ en cas de : (1) décès ou dommages corporels causés par sa négligence ou la négligence de ses employés, agents ou sous-traitants, (2) violation des termes implicites concernant le titre ou la jouissance paisible de tout Logiciel fourni conformément à cet Accord ou (3) représentation frauduleuse.

E. La section 12 (Résiliation) ne s'applique pas et est remplacée par ce qui suit :

« **RÉSILIATION.** Votre licence d'utilisation du Logiciel demeurera en vigueur sauf si elle est résiliée selon les conditions énoncées dans cette section. Cette licence sera annulée automatiquement si vous ne respectez pas les termes du présent document. NetIQ n'est tenu de donner aucun préavis pour donner effet à cette

résiliation. Au moment de la résiliation, Vous devez détruire toutes les copies du Logiciel. Vous serez tenu de payer tous les frais et honoraires accumulés après la résiliation de cet Accord. »

F. La Section 13 (Communication) susmentionnée ne s'applique pas.

G. La section 19 (Loi applicable) susmentionnée ne s'applique pas et est remplacée par ce qui suit :

« LOI APPLICABLE. Le présent Accord est régi par les lois de la République d'Irlande. Vous convenez par le présent Accord qu'au profit de NetIQ, et sans préjudice aux droits de NetIQ de porter les affaires relatives au présent Accord devant tout autre tribunal compétent, que les tribunaux d'Irlande sont exclusivement compétents pour entendre et juger toute affaire, action ou procédure pouvant survenir dans le cadre de cet Accord, et à de telles fins, Vous acceptez irrévocablement de vous soumettre à la juridiction desdits tribunaux. Aucune disposition d'arbitrage susmentionnée n'est applicable. »

H. Vous reconnaissez que certaines clauses du présent Accord ont été rédigées spécialement pour NetIQ Europe Limited et NetIQ Corporation. Vous reconnaissez également que toute société précitée a le droit d'exiger de Vous que vous respectiez toutes les dispositions telles que susmentionnées et, à cette fin, que NetIQ Europe Limited conclut cet Accord non seulement de plein droit, mais également en tant qu'ayant droit et agent de NetIQ Corporation.

L'ANNEXE SUIVANTE FAIT PARTIE INTÉGRANTE DU PRÉSENT ACCORD À TITRE DE RÉFÉRENCE.

ANNEXE SUR LES DROITS D'UTILISATION DU PRODUIT NETIQ

TERMES COMMUNS - Tous les produits

- **DÉFINITIONS** : dans cette annexe, le terme « Logiciel » désigne un produit logiciel NetIQ spécifique dont la Documentation d'achat Vous a été fournie par NetIQ ou un agent de NetIQ. Sauf si définis dans cette annexe, les termes commençant avec une majuscule revêtent la même signification que dans l'Accord parent.
- **TERMES STANDARD** : utilisez les en-têtes de famille, ainsi que les balises de produit et de type de licence ci-dessous pour localiser les Droits d'utilisation du produit applicables au Logiciel. Votre utilisation du Logiciel doit respecter ces conditions et le nombre d'unités mentionné dans Votre documentation d'achat. Les termes des droits d'utilisation du produit ci-dessous relatifs à d'autres produits ou types de licence ne s'appliquent pas à Vous.
- **RESTRICTIONS LIMITANT L'UTILISATION** : nonobstant les termes standard ci-dessous, Vos droits peuvent être limités par les restrictions faisant partie de Votre acquisition de licence du Logiciel. Si de telles restrictions s'appliquent à votre licence, vous devez vous y conformer autant que possible lors de l'interprétation des droits des divers types de licence et de produit ci-dessous.

PRODUIT: NetIQ® Sentinel™ 7.1:

« Collector » désigne un script ou un agent fonctionnel conçu pour collecter, normaliser et analyser le contenu d'un large éventail de périphériques

« Point d'imposition » désigne un périphérique de sécurité de périmètre qui fournit une fonctionnalité de sécurité réseau à un réseau informatique. Il s'agit notamment, sans être exhaustif, des pare-feux, des serveurs proxy et des périphériques VPN.

« Nombre total d'événements opérationnels par seconde (EPS) » désigne le nombre concaténé d'événements reçus en moyenne par seconde pendant 24 heures par tous les collecteurs Sentinel d'une organisation. Tous les événements reçus par les collecteurs sont repris dans cette mesure, même s'ils sont filtrés ou abandonnés par le collecteur.

Le terme « Instance » désigne la copie initiale du Logiciel et chaque copie supplémentaire (ou copie partielle) stockée ou chargée en mémoire ou en mémoire virtuelle.

« Gestionnaire » désigne tout périphérique matériel, programme ou application utilisé à des fins de surveillance et agissant sur la base des informations reçues ou créant des rapports sur la base de ces informations ou opérations, dans la mesure où de telles fonctions peuvent être prises en charge dans le Logiciel.

« Surveiller » signifie recevoir des informations à un sujet, directement ou indirectement.

« Périphérique » désigne une entité ayant une adresse réseau de n'importe quel type ou classe qui est une source d'événements de journaux (comme un périphérique réseau ou de sécurité, un serveur Microsoft Windows ou UNIX, une instance Microsoft SQL Server, une instance d'application, etc.)

« Type de périphérique » désigne un type ou une classe d'objet (tels que des serveurs Unix ou un adaptateur universel).

« Capteur » désigne, sans être exhaustif, les capteurs d'intrusion et les détecteurs.

« Advisor » fait référence à la vulnérabilité et à l'exploitation du flux de données de mappage de détection de Sentinel.

« Le SDK du plug-in » (également connu sous le nom de « kit de développement logiciel du plug-in Sentinel » désigne le toolkit permettant de créer ou de modifier des collecteurs, des opérations et des rapports.

« Organisation » désigne une entité juridique, à l'exclusion des filiales et autres sociétés affiliées ayant une existence propre en termes fiscaux ou de personnalité juridique. Dans le secteur privé, une Organisation serait par exemple une entreprise, une société en nom collectif ou un trust, à l'exclusion des filiales ou sociétés affiliées de l'organisation qui possèdent leur propre numéro d'identification fiscale ou numéro d'enregistrement. Dans le secteur public, un organisme gouvernemental spécifique ou une autorité publique locale sont des exemples d'organisation.

« Les travaux dérivés autorisés » désignent des travaux dérivés de collecteurs, d'opérations, de rapports et de Solution Packs que Vous créez pour un usage interne en vertu de l'octroi de licence ci-dessous.

« Sentinel Log Manager Server » désigne l'ensemble des composants serveur suivants : serveur de communication, service DAS (Data Access Services), base de données, serveur de création de rapports et serveur Web.

« Serveur Sentinel » désigne l'ensemble des composants serveur suivants : serveur de communication, moteur de corrélation et service DAS.

« Composant serveur » désigne les composants serveur de communication, moteur de corrélation et service d'accès aux données du Logiciel.

« Pack de solution » est un ensemble prédéfini du contenu Sentinel qui est importé et déployé dans une installation Sentinel existante en utilisant Solution Manager dans le composant Sentinel Control Center du Logiciel. Le contenu d'un Pack de solution peut inclure, sans limitation : des déploiements de règles de corrélation, y compris l'état de déploiement et les règles de corrélation connexes, les actions de corrélation et des listes dynamiques ; des rapports ; des flux de travail iTRAC, y compris les rôles associés ; des événements enrichis, y compris des définitions de carte et configuration de métabalises d'événements ; et d'autres fichiers connexes ajoutés lors de la création du Pack de solution, tels que documentation, exemples de rapports au format PDF, ou fichiers de carte échantillon.

« Transférer » signifie accéder à, fournir des informations ou rendre de toute autre façon des informations ou des données disponibles à un composant quelconque du logiciel.

« Périphérique de type 1 » désigne un périphérique Sentinel qui est un système d'exploitation serveur, une base de données, un périphérique de sécurité ou réseau (par exemple, pare-feu, systèmes de détection des intrusions (« IDS »), systèmes de protection contre les intrusions (« IPS »), routeurs, commutateurs, etc.). Les périphériques ou logiciels Sentinel qui transmettent leurs journaux d'événements à une console/un périphérique/un logiciel de gestion ou à un serveur Syslog sont comptés par le nombre de périphériques sources principaux d'où proviennent les journaux.

« Périphérique de type 2 » désigne les périphériques Sentinel qui sont des applications ou systèmes d'exploitation installés sur des ordinateurs de bureau individuels (par exemple, analyse antivirus par ordinateur de bureau) ou des périphériques portables.

« Périphérique de type 3 » désigne les périphériques Sentinel qui sont des périphériques ou des logiciels d'analyse des vulnérabilités.

« Périphérique de type 4 » désigne les applications d'entreprise non liées à la sécurité (par exemple, logiciel de planification des ressources de l'entreprise (ERP), messagerie électronique, livraison d'applications, etc.), les applicatifs ou logiciels de gestion des journaux, mais n'inclut pas les serveurs Syslog.

En outre, un périphérique de type 4 désigne tout autre périphérique Sentinel qui ne correspond pas à un périphérique de type 1, 2, 3 ou 5.

« Périphérique de type 5 » désigne un périphérique Sentinel qui est une partition logique (LPAR) de sécurité Gros système à surveiller (par ex., RACF, TopSecret et ACF2) ou un serveur Moyen système (par ex., AS400).

« Suivi des identités » fait référence à l'association d'une entité (personne ou objet) à des événements de sécurité à partir d'un système correspondant, d'une base de données et/ou d'une application avec lesquels cette personne interagit. Les attributs d'identité de cette entité sont combinés avec les données de l'événement de sécurité afin de fournir des données contextuelles à des fins d'analyse et de recherche.

« Applicatif logiciel » désigne une installation autonome du Logiciel Sentinel et de tous les autres composants logiciels conçus pour s'exécuter dans un environnement de machine virtuelle lorsqu'il est fourni en tant qu'image de machine virtuelle ou sur du matériel de base lorsqu'il est fourni en tant qu'image ISO.

OCTROI DE LICENCE.

Logiciel commercial. Sous réserve du paiement du prix applicable et du respect des termes et conditions du présent Accord, NetIQ vous accorde une licence non exclusive et non cessible vous permettant d'installer et d'exécuter l'objet sous la forme du Logiciel et des travaux dérivés autorisés pour la période de validité dudit accord.

Licence EPS. La licence EPS ne convient pas si la moyenne quotidienne dépasse le nombre d'EPS concédé sous licence au moins 2 fois au cours des 30 derniers jours.

Licence d'applicatif SLES(R). Le software appliance (boîtier applicatif) Sentinel inclut le produit SUSE(R) Linux Enterprise Server (SLES). Vous reconnaissez avoir pris connaissance de la restriction suivante concernant l'utilisation de SLES et marquez votre accord à cet égard. Nonobstant l'octroi de licence prévu dans l'accord de licence SLES qui accompagne éventuellement la copie de SLES que Vous avez reçue avec le Logiciel, Vous acceptez de n'exécuter SLES que pour les besoins d'exécution du Logiciel et non pour un usage généralisé en tant que système d'exploitation. SLES inclut des composants qui sont des paquetages Open Source régis par des accords de licence distincts. Vos droits de licence concernant les différents composants accompagnés de conditions de licence distinctes sont définis par lesdites conditions ; rien dans le présent Accord ne restreint, limite ou affecte de toute autre façon les droits ou obligations que Vous pouvez avoir ou conditions auxquelles Vous pourriez être soumis en vertu de ce type de conditions de licence Open Source.

Mentions de fabricants tiers. Oracle requiert que Vous marquiez votre accord concernant les produits Java Platform SE. L'utilisation de fonctions commerciales à des fins commerciales ou de production nécessite une licence distincte délivrée par Oracle. « Fonctions commerciales » désigne les fonctions identifiées dans le tableau 1-1 (Fonctions commerciales des éditions de produits Java SE) de la documentation relative à Java SE accessible sur le site www.oracle.com/technetwork/java/javase/documentation/index.html.

DROIT DÉCOULANT DE L'ACHAT DE SENTINEL 7, SECURITY MANAGER 6 ET VERSIONS ULTÉRIEURES DE CES PRODUITS

Octroi de licence Sentinel

EPS Entreprise : votre déploiement Sentinel vous est concédé sous licence pour un taux d'événements opérationnels total par seconde (EPS) ne devant pas dépasser le taux total d'événements EPS acheté ni le nombre limite de périphériques sources d'événements indiqué dans votre contrat d'achat. Les licences de taux EPS et du nombre limite de périphériques sont cumulatives. De ce fait, le nombre total définit la capacité concédée sous licence. Par exemple, en cas d'achat d'une licence de 500 EPS et de 1 000 EPS, le nombre total cumulatif d'EPS sous licence sera de 1500 EPS. Votre utilisation du matériel ou de toute autre application qui

réduit le nombre de périphériques d'événements sources accédant ou utilisant directement l'un des Logiciels (c'est-à-dire, logiciel ou matériel de multiplexage ou de mise en commun) ne doit pas réduire le nombre de licences requises. Ce nombre sera égal au nombre d'entrées distinctes dans le logiciel, matériel ou périphérique de l'interface client de multiplexage ou de mise en commun.

L'octroi de licence EPS Entreprise vous permet de déployer un nombre raisonnable de copies du Logiciel ou de l'Applicatif logiciel soumis aux limitations de capacité comme indiqué dans votre documentation d'achat et comme décrit plus amplement dans le paragraphe « Enterprise EPS » ci-dessus.

Chaque périphérique de type 5 fait l'objet d'une licence distincte à partir de laquelle les journaux des événements sont collectés par un serveur Sentinel et serveur Sentinel Log Manager Server. Aucun droit de composant de périphérique de type 5 n'est inclus avec la licence EPS Entreprise.

La détection d'exploits NetIQ et les abonnements Advisor sont concédés sous licence séparément sur la base d'un abonnement annuel. Aucun droit de détection d'exploits NetIQ ni abonnement Advisor n'est inclus avec la licence EPS Entreprise.

Licence permettant de créer des travaux dérivés autorisés. Uniquement dans le respect des conditions prévues par la documentation, par le présent accord, NetIQ vous accorde une licence non exclusive et non cessible d'utilisation du SDK du plug-in NetIQ afin de créer des collecteurs, des opérations ou des rapports personnalisés. Par ailleurs, dans la mesure où vous acquérez des licences de pack de solutions supplémentaires, NetIQ vous concède une licence non exclusive et non cessible vous permettant de créer des travaux dérivés d'un pack de solutions à usage interne. Ces travaux dérivés autorisés ne peuvent être utilisés qu'à la condition exclusive qu'ils soient utilisés conjointement avec le Logiciel et à aucune autre fin.

Utilisation limitée de la licence EPS Entreprise. Si vous avez acheté le Logiciel sur base d'utilisations limitées, vous êtes autorisé à collecter les événements des produits NetIQ conformément aux nombres d'EPS et au nombre limite de périphériques spécifiés dans le contrat d'achat. Si vous remplissez cette condition, vous pouvez déployer un nombre raisonnable de copies du Logiciel ou de l'Applicatif logiciel.

Octroi de licence pour le pack de solutions de suivi des identités

Capacités concédées sous licence : l'achat de votre pack de solutions de suivi des identités fournit une licence d'utilisation limitée de Sentinel. Cette licence fournit le droit de collecter et de traiter des événements à partir de périphériques correspondants aux modules d'intégration NetIQ Identity Manager concédés sous licence à l'exception des modules d'intégration Gros système et Moyen système. La licence est octroyée par utilisateur (c'est-à-dire un objet Annuaire unique) tel que défini dans l'accord de licence de l'utilisateur final de NetIQ Identity Manager. Par exemple, si vous avez déployé le module d'intégration Blackboard, vous êtes autorisé à collecter des événements à partir du module d'intégration proprement dit, mais également directement à partir de Blackboard, mais uniquement à des fins de suivi des identités. La licence du pack de solutions de suivi des identités est limitée et risque de ne pas être appropriée dans les cas suivants : 1) si elle est utilisée pour analyser l'activité d'un nombre de comptes utilisateur achetés et/ou 2) si le déploiement Sentinel est utilisé pour collecter et traiter des événements à d'autres fins que le suivi des identités et/ou 3) pour collecter les événements à partir de n'importe quel périphérique ne correspondant pas aux modules d'intégration sous licence de NetIQ Identity Manager.

La licence du pack de solutions de suivi des identités est distincte et indépendante des modèles d'octroi de licence EPS Entreprise, de licence d'instance et de licence de périphérique. La licence du pack de solutions de suivi des identités ne remplace pas, ne diminue ou n'altère pas les droits accordés en vertu de ces modèles de licence.

DROIT DÉCOULANT DE L'ACHAT DE SENTINEL AVANT LA VERSION 7

Octroi de licence Sentinel

Octroi de licence d'instance : votre déploiement Sentinel est concédé sous licence pour fonctionner avec le nombre d'instances achetées auquel vous avez droit. Une licence d'instance est requise pour chaque installation du serveur Sentinel et pour chaque copie supplémentaire (ou copie partielle) du serveur Sentinel stockée ou chargée en mémoire ou mémoire virtuelle.

Les périphériques de type 1/2/3/4/5 sont fournis sous licence séparément pour chaque périphérique de type 1/2/3/4/5 pour lequel les journaux des événements sont collectés par un serveur Sentinel et un serveur Sentinel Log Manager Server. De plus, pour les Composants serveur qui ne sont pas installés, stockés ou chargés collectivement avec d'autres Composants serveur en tant que partie intégrante du Serveur Sentinel, vous devez acquérir la licence d'instance de la catégorie d'application correspondante pour chaque installation et pour chaque copie supplémentaire (ou copie partielle) dudit Composant serveur stocké ou chargé en mémoire permanente ou en mémoire virtuelle, outre la copie initiale nécessaire à l'exécution dudit Composant serveur installé sur le matériel.

La détection d'exploits NetIQ et les abonnements Advisor sont concédés sous licence séparément sur la base d'un abonnement annuel. Aucun droit de détection d'exploits NetIQ ni abonnement Advisor n'est inclus avec la licence EPS Entreprise.

Plate-forme de gestion de conformité Novell

Capacités concédées sous licence : l'achat de votre plate-forme de gestion de conformité Novell vous fournit une licence d'utilisation limitée de Sentinel. Cette licence fournit le droit de collecter et de traiter des événements à partir de périphériques correspondants aux modules d'intégration Novell Identity Manager concédés sous licence à l'exception des modules d'intégration Gros système et Moyen système. La licence est octroyée par utilisateur (c'est-à-dire un objet Annuaire unique) tel que défini dans l'accord de licence de l'utilisateur final de NetIQ Identity Manager. Par exemple, si vous avez déployé le module d'intégration Blackboard, vous êtes autorisé à collecter des événements à partir du module d'intégration proprement dit, mais également directement à partir de Blackboard, mais uniquement à des fins de suivi des identités. La licence de la plate-forme de gestion de conformité Novell est limitée et risque de ne pas être appropriée dans les cas suivants : 1) si elle est utilisée pour analyser l'activité d'un nombre de comptes utilisateur achetés et/ou 2) si le déploiement Sentinel est utilisé pour collecter et traiter des événements à d'autres fins que le suivi des identités et/ou 3) pour collecter les événements à partir de n'importe quel périphérique ne correspondant pas aux modules d'intégration sous licence de NetIQ Identity Manager.

La licence de la plate-forme de gestion de conformité Novell est distincte et indépendante des modèles d'octroi de licence EPS Entreprise, de licence d'instance et de licence de périphérique. La licence du pack de solutions de suivi des identités ne remplace pas, ne diminue ou n'altère pas les droits accordés en vertu de ces modèles de licence.

DROIT DÉCOULANT DE L'ACHAT DE SECURITY MANAGER AVANT LA VERSION 6.0

Octroi de licence de périphérique : votre déploiement Sentinel est concédé sous licence pour collecter et traiter les événements du nombre de périphériques par type de périphérique spécifié dans le contrat d'achat. Votre utilisation du Logiciel, matériel ou de tout autre périphérique qui réduit le nombre de périphériques accédant ou utilisant directement l'un des Logiciels (c'est-à-dire, logiciel ou matériel de multiplexage ou de mise en commun) ne doit pas réduire le nombre de licences requises. Ce nombre sera égal au nombre d'entrées distinctes dans le logiciel, matériel ou périphérique de l'interface client de multiplexage ou de mise en commun.

FIN DE L'ANNEXE SUR LES DROITS D'UTILISATION DU PRODUIT

NetIQ est une marque déposée ou une marque commerciale de NetIQ Corporation dans certaines juridictions. Toutes les marques tierces sont la propriété de leurs détenteurs respectifs.

NetIQ Corporation
1233 West Loop South
Houston, TX 77027
États-Unis

(020113)